

## CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE

### BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES

(Article 89 et 91 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

### SOMMAIRE

#### **Questions posées par les Membres du Conseil provincial et réponses données par le Collège provincial**

- QR/3** Question de Mme la Conseillère provinciale Isabelle STOMMEN (14/04/2008) et réponse du collège provincial (M. André GILLES - 08/05/2008)
- QR/4** Question de M. le Conseiller provincial Dominique DRION (14/04/2008) et réponse du collège provincial (M. Christophe LACROIX - 08/05/2008)
- QR/5** Question de Mme la Conseillère provinciale Marie-Claire BINET (14/04/2008) et réponse du Collège provincial (M. André GILLES - 08/05/2008)
- QR/6** Question de Mme la Conseillère provinciale Monique LAMBINON (13/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. Georges PIRE - 12/06/2008)
- QR/7** Question de Mme la Conseillère provinciale Mélanie GOFFIN (13/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. André GILLES - 12/06/2008)
- QR/8** Question de M. le Conseiller provincial Dominique DRION (13/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. André GILLES - 12/06/2008)
- QR/9** Question de M. le Conseiller provincial Dominique DRION (14/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. Georges PIRE - 12/06/2008)
- QR/10** Question de Mme la Conseillère provinciale Valérie BURLET (23/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. Georges PIRE - 1906/2008)

**QR/3 Question de Mme la Conseillère provinciale Isabelle STOMMEN (14/04/2008) et réponse du Collège provincial (M. André GILLES - 08/05/2008)**

**Question :**

La Province vient de lancer son nouveau logo et sa nouvelle communication. Diverses initiatives ont été prises.

Monsieur le Député Gilles, pourrait-il nous communiquer :

1. le relevé complet de toutes les initiatives promotionnelles,
2. le coût de chacune des initiatives promotionnelles,
3. un premier bilan de l'impact de ces initiatives

**Réponse**

Faisant suite à votre question écrite datée du 14 avril 2008, relative aux diverses initiatives qui ont été prises dans le cadre du lancement du nouveau logo et de la nouvelle communication de la Province de Liège, le Collège provincial, en sa réunion de ce jeudi 08 mai 2008, a décidé de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Dans sa déclaration de politique générale du 09 novembre 2006, le Collège provincial entendait *s'atteler à redéfinir une unicité d'image, cohérente, moderne et dynamique, gage d'une promotion performante de la Province de Liège. L'objectif est aussi d'intensifier la communication interne en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise (...)* (fin de citation, in *Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2006 à 2012*. Conseil provincial du 9 novembre 2006)

Le 29 mars 2007, le Collège provincial a choisi, après un appel d'offre conforme à la loi sur les marchés publics, la Société Minale Design Strategy pour l'analyse et l'étude de l'identité visuelle de la Province de Liège.

Le 5 juillet, les résultats de cette étude ont été présentés au Collège provincial par MM. G. HANQUET, chef de projet et F. BOZZI, coordonnateur pour la Province de Liège du comité de pilotage.

En sa séance du 13 septembre, le Collège provincial a marqué son accord définitif sur le travail réalisé par la société de communication en collaboration avec le comité de pilotage :

- le positionnement stratégique : base lin et valeur (accessibilité, acteur et passion)
- le logotype et ses différentes déclinaisons (22 compétences)
- l'architecture de marque
- la charte graphique du logotype

Le 04 octobre le Collège provincial désignait la société Minale Design Strategy en qualité d'adjudicataire du marché relatif à la création et à la mise en œuvre du plan de communication de la Province de Liège. Dix groupes de travail, composés de collaborateurs de différents services, seront

constitués dans un souci de mettre en place une relation de partenariat sur un mode d'échange à tous les stades, de la création à l'application

## 1. Relevé complet de toutes les initiatives promotionnelles et communicationnelles.

### A. Interne

Communiquer d'abord en interne. Les collaborateurs sont les meilleurs ambassadeurs de l'entreprise.

- Création du journal d'information "Entre Nous" distribué à tous les collaborateurs de la Province, y compris les retraités. Les 21 octobre et 21 décembre 2007 - 21 février et 21 mars 2008
- Invitations à la Fête du personnel du 21 décembre
- Fête du personnel au Palais de Congrès le 21 décembre en présence de 1500 collaborateurs.
- Réalisations et installations de banderoles avec les 22 compétences de la Province
- Affichage en interne sur tous les sites (8 affiches reprenant les 22 compétences)
- Invitation du 21 mars.
- 20 mars : présentation à huis clos de la nouvelle communication aux conseillers provinciaux
- Présentation de la nouvelle communication le 21 mars au Country-Hall Ethias Liège en présence de 3200 collaborateurs (50 % du personnel) avec distribution d'un sachet souvenir (tee-shirt, autocollant, guide des compétences, entrées gratuites sur certains sites touristiques de la Province,...).
- Réalisation de 6 spots présentant la nouvelle communication et la communication interne (les métiers de la Province).
- Pin's pour les conseillers provinciaux

### B. Externe

- Conseils thématiques (les Violences, le développement durable, l'Euregio Meuse Rhin et la Communication) retransmis en direct et différé sur RTC LIEGE et TELEVESDRE. C'est une première au niveau de des Provinces wallonnes. Les 4 partis démocratiques prennent la parole manière égalitaire lors des conclusions de la thématique.
- Conférence de presse à la maison de la presse le 21 mars avec dévoilement du nouveau logo (voir revue de presse en annexe)
- Distribution du journal la Meuse (tirage 20.000 exemplaires le dimanche 23 mars lors du match: Standard - Mons) avec le logo à la une et deux pages de rédactionnel à l'intérieur
- Annonces d'avril à fin décembre 2008 pour présenter différentes réalisations de la Province dans le supplément 04;
- Numéro spécial de l'Echo consacré à la Province de Liège et à la présentation de sa nouvelle communication (supplément mensuel des quotidiens la D.H. et la Libre Belgique) du mois d'avril 2008 - tirage 33.000 exemplaires distribués dans toute la province.
- Sortie début avril du journal "Notre province" (500.000 exemplaires distribués dans toute la province dont 30.000 exemplaires en langue allemande). Deux pages dans le journal de l'A.P.W. du mois de mai qui présente la nouvelle communication

## 2. Coût total de la communication et des actions promotionnelles : interne et externe

- Contrat Minale Design Strategy :
  - étude et analyse : création logo, architecture de marque et identité visuelle : 79.860 €
  - création et application du plan de communication interne et externe et charte graphique complète : 254.000 €
- "Entre Nous" (n°s 1,2,3, et 4) : 10.000 €
- Invitations 21 décembre et 21 mars : 5.000 €
- Fête du personnel du 21 décembre : 67.000 €
- Affichage interne : 3.500 €
- Présentation de la nouvelle communication le 21 mars au Country-Hall Ethias : 75.000 €
- Journal "Notre Province" (500.000 exemplaires) : 60.000 €

Soit à titre indicatif, un investissement de 0,60 €par habitant (2007-2008)

## 3. Premier bilan de l'impact des initiatives communicationnelles et promotionnelles

Il est prématuré de tirer un bilan définitif un mois seulement après la présentation de la nouvelle communication. La mise en place doit se faire progressivement sur tous les vecteurs de communication de la province (papeterie, véhicules, bâtiments...)

Nous pouvons déjà dire que le nouveaux logo a été reçu globalement de manière positive tant par les collaborateurs de notre entreprise publique que par les personnes extérieures

Les collaborateurs ont répondu positivement tant le 21 décembre que le 21 mars au Country - Hall. Au total ce sont 4.700 ambassadeurs qui se sont déplacés. Plus de 50 collaborateurs de métiers différents ont participé au tournage du spot sur la communication interne.

Les retombées dans les médias après la conférence de presse ont été nombreuses et globalement positives

La nouvelle présentation avec la nouvelle charte graphique du journal "NOTRE PROVINCE " a reçu un écho favorable des habitants (nous avons enregistré beaucoup d'avis positifs au service de communication).

La charte graphique, approuvée par le collège en sa séance du 24 avril dernier, est actuellement diffusée dans tous les services de la Province de Liège

**QR/4            Question de M. le Conseiller provincial Dominique DRION (14/04/2008) et  
réponse du collège provincial (M. Christophe LACROIX - 08/05/2008)**

**Question :**

La Loterie Nationale a décidé d'octroyer un subside aux Provinces wallonnes pour permettre une intervention dans le coût de l'assurance des travailleurs bénévoles.

Si le montant du subside est actuellement connu et si le Collège provincial nous a déjà informés de ce qu'il réfléchissait à son affectation, nous souhaiterions connaître les procédures et les modalités d'affectation de ce subside au monde associatif organisé en Province de Liège.

**Réponse**

Faisant suite à votre question écrite datée du 14 avril 2008 visant à connaître les procédures et les modalités d'affectation du subside octroyé par la Loterie Nationale aux Provinces wallonnes, via l'A.P.W. pour permettre une intervention dans le coût de l'assurance des travailleurs bénévoles, le Collège provincial, réuni ce jeudi 8 mai 2008, tient à vous préciser ce qui suit, et ce, indépendamment de la réponse qui vous a déjà été donnée, sur cette problématique, à la tribune du Conseil le 23 octobre 2007.

La loi sur le volontariat institutionnalise la possibilité d'affiliation des organisations à une assurance collective offerte par les autorités. Les organisations pourront ainsi s'assurer à bon compte et sans charges administratives excessives, ce qui est particulièrement avantageux pour les petites organisations de bénévoles.

Le Collège provincial rappelle pour précision, qu'à aucun moment, ces organisations ne toucheront un subside pour leur permettre de s'assurer.

La Province non plus ne touchera aucun subside dans ce cas.

A la suite de la désignation de la société Ethias comme adjudicataire pour l'année 2008, le Collège a décidé d'installer sur son site intranet un module d'information expliquant les objectifs du projet et la procédure à suivre par le demandeur pour introduire sa demande.

Il est à noter qu'au niveau wallon, seule la Province de Namur a réalisé un tel site.

Le site de notre Province est actuellement en cours de réalisation.

Nous tenons également à porter à votre connaissance que le Collège provincial examinera, en sa réunion du jeudi 15 mai prochain, le dossier concernant la note introductive d'information qui sera reprise sur le site Internet de la Province ainsi que le projet de règlement provincial relatif à la promotion du volontariat par l'octroi d'une couverture d'assurance subsidiée - Assurance Volontariat - lequel projet de règlement sera soumis à l'examen de notre Conseil provincial lors de sa réunion de ce 22 mai prochain.

Lors de son examen préalable en 7<sup>e</sup> Commission, toutes les informations utiles vous seront apportées au sujet des modalités et procédures à respecter dans le cadre de cette assurance volontariat, destinée au monde associatif organisé sur le territoire provincial hors région germanophone, cette dernière ayant signé un protocole d'accord avec la Loterie Nationale.

Afin d'être complet, alors que le dispositif commence à produire ses premiers effets en Wallonie, l'A.P.W. et la Vereniging Van Vlamses Provincies ont pris connaissance de l'intention du Ministre des Finances de mettre un terme au financement de ce projet par la Loterie Nationale fin 2008.

**QR/5 Question de Mme la Conseillère provinciale Marie-Claire BINET (14/04/2008) et réponse du Collège provincial (M. André GILLES - 08/05/2008)**

**Question:**

Alors que tous les autres rapports d'activités 2006-2007 transmis ce jour comportent des organigrammes détaillant les personnels par cellules et niveaux, le rapport d'activités "Enseignement" ne comporte aucune information relative au nombre d'agents provinciaux en fonction dans les différentes écoles et services provinciaux du secteur enseignement.

Dès lors, Monsieur le Député Gilles, pourrait-il nous communiquer la part de l'enseignement dans les quelques 6.400 agents provinciaux ainsi que leur répartition par écoles et services ?

**Réponse**

Faisant suite à votre question écrite datée du 14 avril 2008, relative au nombre d'agents provinciaux en fonction dans les services et écoles de l'Enseignement provincial, le Collège provincial, en sa réunion de ce jeudi 08 mai 2008, a décidé de vous apporter les éléments de réponse suivants :

**Tableau relatif au personnel enseignant et assimilé**

**A la date du 18/04/2008, on comptabilise :**

**2.645 enseignants ou assimilés en fonction principale dans l'enseignement de la Province de Liège.**

Répartition :

➤ Direction générale de l'Enseignement et de la Formation	<b>26 pers.</b>
➤ Enseignement secondaire de plein exercice :	<b><u>1.726 pers. compte tenu que certains agents prestent dans plusieurs établissements</u></b>
• IPES Spécialisé de Micheroux	69
• AP Flémalle	128
• EP Herstal	119
• IPES Herstal	160
• CEF A Herstal	34
• EP Huy	102
• IPES Huy	140
• CEF A Huy	28
• EP Seraing	154
• IPES Seraing	197
• CEF A Seraing	62
• IPEA La Reid	161
• IPES Paramédical Liège-Huy-Verviers	152

• Lycée technique Jean BOETS	153
• EP Verviers	133
• IPES Verviers	145
• CEF A Verviers	31
• IPES Hesbaye	166

➤ Enseignement de promotion sociale :

**431 pers.** compte tenu que certains agents prestant dans plusieurs établissements

• IPES Herstal	74
• IPES Huy-Waremme	103
• IPES Seraing orient. Techniques	74
• IPES Seraing orient général et écon.	76
• IPES Seraing Supérieur	44
• IPES Liège	63
• IPES Verviers orient. Technologique	68
• IPES Verviers orient. Commerciale	70

➤ Enseignement supérieur de plein exercice

**600 pers.**

**327 enseignants ou assimilés en fonction accessoire dans l'enseignement de la Province de Liège.**

Répartition :

➤ Enseignement de promotion sociale	<b>99 pers.</b>
➤ Professeurs invités de la Haute Ecole de la Province de Liège	<b>228 pers.</b>



**QR 6            Question de Mme la Conseillère provinciale Monique LAMBINON  
(13/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. Georges PIRE -  
(12/06/2008)**

**Question**

Dans le cadre des travaux de rénovation du Château de Jehay, Monsieur le Député Mottard, peut-il nous donner le calendrier et le plan d'investissement des travaux prévus d'ici la fin de la législature ?

**Réponse**

Faisant suite à votre question écrite datée du 13 mai 2008, relative aux travaux de rénovation du Château de Jehay, nous avons l'honneur de vous apporter les éléments de réponse suivants répartis selon quatre rubriques.

D'emblée, nous tenons à vous préciser que toutes les données reprises dans la présente ont été communiquées et approuvées par le Conseil d'administration de l'ASBL du Château de Jehay.

**Plan d'investissement des travaux 2006-2012**

**1. SITE**

a. Travaux achevés en 2007-2008

1.1. Construction de garages pour le matériel agricole

L'investissement global s'élève à **106.913,58 €**

b. Travaux et études en cours

1.2. Grand Pont à 5 arches

Les travaux de restauration du grand pont à 5 arches s'achèvent  
Ces travaux représentent un investissement global de **266.763,18 €**

Subsides escomptés : 60 % du Commissariat général au Tourisme

Un dossier de demande de subsides a été adressé au Commissariat général au Tourisme -  
Direction des équipements touristiques du Ministère de la Région wallonne en date du  
11.12.2006 - Attente

1.3. Restauration du portail de l'entrée sud du parc

Montant des travaux : **47.543,13 €**  
Ces travaux ont débuté le 01 avril 2008 et sont en voie d'achèvement

#### 1.4. Réparation des murs de douves

Chaque année le budget extraordinaire prévoit une somme pour ces travaux d'entretien indispensables à la conservation du site

**BE 2008 : 60.000 €** permettront de s'attaquer à l'angle Ouest du parc  
Ce dossier est en cours d'étude

#### 1.5. Restauration des voies d'amenée et des allées dans le parc

a. Restauration des allées dans la cour d'honneur et dans le parc

1ère phase : **14.375 €** réalisé en 2007

2ème et dernière phase : **19.021 €** à réaliser prochainement

b. Aménagement des voies d'amenée :

3ème phase vers les garages agricoles et potager : **54.000 €**

#### 1.6. Restauration et restructuration de la voie d'amenée principale du château

L'investissement s'élève à **318.365,33 €**

Ce dossier est en attente de l'obtention du permis d'urbanisme

Le chantier devrait démarrer directement après la saison touristique soit cet automne

Le délai de réalisation prévu est de 80 jours ouvrables.

Subsides escomptés : 60 % du C.G.T.

Un dossier de demande de subsides a été adressé au Commissariat général au Tourisme - Direction des équipements touristiques du Ministère de la Région wallonne en date du 12.01.2007 - Attente

## **2. POTAGER**

L'aménagement du potager constitue un projet global comprenant la restauration des éléments existants et la composition des espaces, plantations et parcours thématiques, l'ensemble devant constituer un attrait supplémentaire pour le Domaine de Jehay.

Une partie des crédits nécessaires à cette réalisation ont été inscrits au Budget extraordinaire de 2007 et de 2008

a) Travaux en cours

#### 2.1. Restauration des murs d'enceinte

La première phase, pour un montant de **77.614 €** s'achève, elle a constitué en la restauration de la face intérieure du mur sud.

b) Etudes en cours

La somme de **255.000 €** est inscrite au budget extraordinaire de 2008

Elle devrait permettre la poursuite des travaux de restauration des murs d'enceinte et l'assainissement du site

### Projet d'aménagement :

Deux projets d'aménagements ont été proposés aux Représentants de la Commission des Monuments et Sites - section Sites

Un à l'image des jardins classiques s'inspirant de gravures du 18ème siècle, l'autre à connotation plus contemporaine.

La solution contemporaine a été retenue.

Les travaux suivants seront à budgétiser :

- création des allées et espaces intérieurs
- les plantations et leur système d'arrosage spécifique
- la restauration des constructions existantes : l'orangerie, les serres

Subsides escomptés : 60 % C.G.T.

Une demande a été introduite au Commissariat général au Tourisme du Ministère de la Région wallonne - Attente

## **3 CHÂTEAU**

Une réflexion particulière a été entreprise cette année concernant les circulations dans l'édifice.

Cette étude est basée sur l'intégration de nouvelles circulations verticales devant permettre d'intégrer la visite du sous-sol et du 1er étage

### a. Travaux et études en cours

Au niveau des toitures :

- Renforcement de la stabilité de la charpente de la Tour Sud :  
Montant des travaux : 3.665 €travaux achevés récemment  
Subsides escomptés : 95 % , un dossier "Mesures d'urgence" a été introduit à la R.W.
- Etude de rénovation des charpentes et de la couverture de toitures de 3 tours  
Budget estimé à 400.000 €

Ce dossier est en voie d'achèvement. La procédure de certificat de Patrimoine est également en cours

Subsides escomptés : 60 % Division du Patrimoine de la Région wallonne  
Réalisation dès obtention de la promesse de subsides

### b. Travaux à envisager

Suivant un ordre actuellement déterminé, seraient réalisés les travaux suivants :

1. Rénovation de l'ensemble des toitures, du château avec en priorité la Tour sud.
2. Restauration des décors de deux salles du rez-de-chaussée et aménagement d'une cafétéria.
3. Aménagement de la sortie de secours du grand salon.

4. Restauration des autres salles du rez-de-chaussée.
5. Sécurisation des installations électriques au fur et à mesure des travaux de restauration.
6. Rénovation de la toiture plate sur la galerie Balat.
7. Consolidation de l'entrée du Château (travée centrale de la galerie Balat).
8. Aménagement des salles du 1er étage.
9. Aménagement des salles du second étage

#### **4. MUSEE D'EVOCATION HISTORIQUE**

Le sous-sol du château accueillera un circuit thématique, permettant entre autre, d'admirer deux caves voutées du 13e. siècle, vestiges de l'ancien donjon médiéval.

Le concept : "Le temps, l'espace l'humain" permettra d'explorer l'histoire du lieu en développant le mode de vie des occupants du domaine à différentes époques."

##### Subsides escomptés :

Une fiche FEDER a été introduite dans le cadre de la programmation 2007 - 2013 en subvention d'équipements touristiques (FEDER : 40 % + R.W. Tourisme : 50 %)

La Division du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne pourrait également intervenir sur une partie des travaux touchant les salles classées.

Si ce projet est retenu, la réalisation comprendrait les lots suivants :

1. Gros œuvre, parachèvement, électricité, chauffage et ascenseur.  
Pour un montant estimé de 861.060 €

Ce dossier est en attente du Certificat de Patrimoine nécessaire à l'introduction de la demande d'urbanisme, diverses réunions ont eu lieu amenant des modifications au projet présenté.

2. Scénographie et équipement : dossier estimé à 605.000 €(à budgétiser)

Total estimé de ces travaux : **1.466.060 €**

A titre informatif, les sommes suivante ont été imputées :

- Sur le budget extraordinaire 2005 : 1.221.194,00 €
- Sur le budget extraordinaire 2006 : 358.854,85 €
- Sur le budget extraordinaire 2007 : 168.426,14 €
- Sur le budget extraordinaire 2008 : 504.000,00 €

**QR 7 : Question de Mme la Conseillère provinciale Mélanie GOFFIN (13/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. André GILLES - 12/06/2008)**

**Question**

Dans le cadre de l'organisation d'événements par la Province de Liège, le Collège provincial peut-il nous dire :

1. Quelles sont les règles appliquées par la Province en matière d'invitation des conseillers provinciaux à participer aux manifestations publiques organisées par la Province ?
2. Quelles sont les règles appliquées par la Province quant à l'octroi de prix, coupes ...?

**Réponse**

En réponse à votre question du 13 mai 2008 adressée à Madame la Présidente du Conseil provincial et relative aux règles appliquées par la Province en matière d'invitation des Conseillers provinciaux aux manifestations publiques qu'elle organise ainsi qu'en ce qui concerne l'octroi de prix et de coupes, nous pouvons vous préciser :

- D'une part, que la règle consiste généralement à associer pour toute manifestation que la Province organise, soit le Bureau du Conseil provincial et/ou les membres effectifs de la commission concernée, soit, en raison de l'importance et du caractère général de la manifestation, l'ensemble du Conseil provincial ;
- D'autre part, que plusieurs dispositions réglementaires consacrent l'octroi de prix et ceux-ci sont chaque année détaillés dans les rapports d'activités auxquels vous pouvez vous référer

Cela étant, en matière d'invitations, il peut arriver que la règle précitée connaisse une application imparfaite et dès lors, le Collège provincial a chargé Madame la Greffière provinciale de la rappeler aux services.

Précisons encore que différentes associations sollicitent de temps à autre l'octroi d'une coupe pour telle ou telle manifestation et que satisfaction est donnée dans la mesure des possibilités.

**QR 8 : Question de M. le Conseiller provincial Dominique DRION (13/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. André GILLES - 12/06/2008)**

**Question**

Le Collège provincial peut-il nous informer :

- sur les montants des subsides versés par la Province en 2007 et prévus en 2008, commune par commune, association par association et aux particuliers ?
- sur la ventilation de ces montants par secteur d'activité, tel que l'environnement, le logement, les édifices classés, la culture, le sport, la jeunesse, le tourisme etc...?

**Réponse**

En réponse à votre question du 13 mai 2008 posée à Madame la Présidente du Conseil provincial et relative aux montants des subsides versés par la Province en 2007 et prévus pour 2008 ventilés par commune, par association et par secteur d'activité, nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe un listing "Excel" extrait du logiciel de comptabilité où figurent les informations demandées pour l'année 2007.

Pour ce qui concerne 2008, nous vous renvoyons à la communication faite en octobre 2007 au Bureau du Conseil provincial et aux différentes commissions par chaque membre du Collège qui a présenté dans le détail sa politique pour les différents secteurs d'activité en ce compris les projets d'octroi de subsides.

Il sera veillé à ce que les prochains rapports d'activités pour l'année 2008 reprennent de manière complète l'ensemble des subsides accordés.

**QR 9 : Question de M. le Conseiller provincial Dominique DRION (14/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. Georges PIRE - 12/06/2008)**

**Question**

Dans le cadre des actions de santé préventive menées par le service de dépistage mobile de la Province de Liège :

- le Collège provincial peut-il nous indiquer la procédure suivie pour obtenir les fichiers des personnes contactées et nous communiquer copie des documents et informations reçue dans le cadre de cette procédure ?
- le Collège provincial peut-il nous dire quelle est la procédure suivie pour que les fichiers dont questions ne soient pas utilisés à d'autres fins ?

**Réponse**

Faisant suite à votre question écrite datée du 14 mai 2008, relative à la procédure suivie, dans le cadre des actions de santé préventive menées par le service de dépistage mobile de la Province de Liège, pour obtenir les fichiers des personnes contactées et la procédure suivie pour que ce fichiers ne soient pas utilisés à d'autres fins, le Collège provincial, en sa réunion de ce jeudi 12 juin 2008, a décidé de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Pour les dépistages ciblant les tranches d'âge, des invitations sont faites par invitation personnelle, les autres par "toutes boîtes"

En ce qui concerne les dépistages par lettres d'invitation, les communes sont sollicitées afin d'obtenir toutes les données utiles .

Chaque commune de façon systématique, nous répond positivement en envoyant une disquette reprenant les renseignements requis traités dans les différents départements, en respectant le prescrit de la loi sur la Commission de la Protection de la Vie Privée.

La réponse à la seconde question est pour nous le corollaire de la première : les fichiers une fois stockés dans le PC des différents départements n'en sortent plus, puisqu'il s'agit d'informations médicales à caractère confidentiel

Dès lors, par définition, elles ne peuvent être utilisées à d'autres fins

Le dépistage mobile n'a pas d'autre objet que la médecine préventive

**QR 10 : Question de Mme. la Conseillère provinciale Valérie BURLET (23/05/2008) et réponse du Collège provincial (M. Georges PIRE - 19/06/2008)**

**Question**

Dans le cadre des actions de santé préventive menées par le service de dépistage mobile de la Province de Liège, le Député provincial en charge de la Santé

- peut-il nous indiquer si les médecins de première ligne - les médecins généralistes et/ou leurs associations représentatives - ont été consultés dans le cadre de la mise au point du projet ci-dessus mentionné ?
- peut-il nous indiquer si les médecins généralistes et/ou leurs associations représentatives seront tenus de la bonne utilisation des deniers publics pour le dépistage dont question ?
- peut-il nous dire comment il justifie l'organisation de ce type de dépistage que le médecin traitant réalise déjà dans le cadre de son activité normale de médecine préventive alors qu'on demande à tout décideur responsable, et notamment aux décideurs politiques et aux acteurs de la santé, de faire preuve de rigueur budgétaire ?
- peut-il nous indiquer s'il existe des références scientifiques dans d'autres pays prouvant que des dépenses générées par ce type de service sont "rentables" quand on sait que les enveloppes en soins de santé sont limitées et qu'il faut opérer des choix ?

**Réponse**

Faisant suite à votre question écrite datée du 23 mai 2008, relative aux initiatives prises par la Province en matière de dépistage mobile, et notamment en matière de dépistage des risques cardiovasculaires, le Collège provincial, en sa réunion de ce jeudi 19 juin 2008, a décidé de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Nous tenons d'emblée, à vous préciser - comme cela vous l'a été maintes fois rappelé à la tribune du Conseil provincial - que depuis le début de la mise en place des dépistages par la Province de Liège, deux objectifs ont guidé sans cesse la politique provinciale en cette matière, à savoir :

- la non concurrence par rapport aux médecins généralistes et aux médecins spécialistes ;
- le rôle fondamental, notamment de poursuite, du médecin traitant. En effet, c'est à lui seul que sont adressés les résultats des tests pratiqués

Nous tenons également à préciser que les actions du service des cars de la Prévention de Liège concernent du dépistage strict et non du diagnostic. Nous pratiquons de la PREVENTION pour tenter d'amener la population de la Province de Liège à une prise en charge plus précoce en matière de santé. La Province de Liège a choisi de mener cette politique car comme vous le savez, l'INAMI ne prévoit aucun budget d'utilisation en médecine préventive. L'INAMI consacre uniquement son budget à la médecine diagnostique et curative.



Toutes nos campagnes de dépistages sont encadrées de comités scientifiques d'accompagnement qui regroupent notamment les instances universitaires, des médecins spécialistes et des médecins généralistes.

Par ailleurs, les données scientifiques qui confortent nos campagnes de dépistage sont nombreuses. Ainsi nous nous permettons de citer à titre d'exemple une étude islandaise - Acta Radiologica 2007 - Qui confirme l'effet bénéfique de la mammographie de dépistage sur la mortalité liée au cancer du sein, qu'elle réduit d'environ 30 %.

Ou encore une étude néerlandaise - European Randomized study of screening for Prostate Cancer 2008 - qui prouve le bien fondé de notre dépistage.

Nous nous permettons également de mettre en évidence les études de l'Université de Liège à propos des dépistages menés par la Province de Liège. Ainsi l'évaluation économique de l'efficacité de la campagne de dépistage de l'ostéoporose qui vous a été présentée par Monsieur le Professeur Jean-Yves REGINSTER, lors de la réunion de la 9ème commission du 17 décembre 2007

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement la recherche des facteurs de risques des maladies cardio-vasculaires, cette campagne a été menée en étroite collaboration avec la ligue Cardiologique belge et le CHU de Liège

Deux enquêtes montrent particulièrement l'intérêt de ce dépistage :

- l'enquête de santé par interview réalisée par l'Institut de Santé publique démontre que 38 % des personnes interrogées n'ont pas eu le dosage du cholestérol dans les 5 dernières années ;
- l'enquête de la Société Scientifique de Médecine Générale de 2005 qui démontre que même en patientèle le recueil des facteurs de risques cardio-vasculaires n'est pas majoritairement coordonné.

Avec ce nouveau dépistage, la Province de Liège propose un éventail complet qui permet un bilan de santé général du patient.

Quant à la participation des médecins généralistes à cette campagne, une première réunion d'information s'est tenue le 14 mai à Wanze. Deux autres réunions seront programmées à Liège et à Verviers.

Cela étant, afin de présenter au mieux cette nouvelle campagne, le Collège a décidé de prévoir une réunion de la 9ème commission relative à cet objet en présence notamment de Monsieur Freddy van de CASSEYE, Directeur général de la Ligue Cardiologique belge et de Monsieur Jean-Olivier DEFRAIGNE, Professeur du Service de Chirurgie cardio-vasculaire du CHU de Liège

